

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 AVRIL 2026**  
*(réunion à distance, conformément aux statuts et au règlement intérieur)*

# L PROJETS DE RÉOLUTIONS

**Approbation des comptes de l'exercice 2025  
et des éléments prévisionnels 2026 -  
Affectation du résultat - Quitus aux administrateurs -  
Approbation des conventions réglementées**

## CONTEXTE

Conformément aux dispositions statutaires, l'Assemblée Générale approuve les comptes annuels, affecte le résultat de l'exercice et donne quitus aux administrateurs.

Elle entend pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le rapport moral, le rapport d'activité, le rapport financier incluant les éléments prévisionnels 2026 et la présentation des comptes annuels.

Ces éléments ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 2 mars 2026.

Elle entend également le rapport sur les comptes annuels et le rapport spécial du commissaire aux comptes.

L'ensemble des éléments a été mis à disposition des membres sur le site internet de l'association préalablement à l'Assemblée.

## RÉSOLUTIONS

### 1<sup>ère</sup> résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport moral de l'exercice 2025 par Corinne Devos, Présidente, et lecture du rapport d'activité de l'exercice 2025 par Anne Buisson, Directrice, approuve lesdits rapports.

### 2<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

la lecture du rapport financier par Bastien Corsat, Trésorier, sur les comptes de l'exercice 2025 et les éléments prévisionnels pour 2026,

la présentation des comptes annuels 2025 par Alexandre Duport, représentant l'Expert-comptable FIDUCIAL, l'exposé de sa mission et la lecture du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes par Valérie Rochard, représentant IN EXTENSO AUDIT CENTRE OUEST (anciennement IN EXTENSO CENTRE OUEST), approuve :

- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, présentant les emplois pour un montant de 1 507 630,54 € et les ressources pour 1 530 877,67 € générant un résultat positif de 23 247,13 €, ainsi que leurs annexes et le rapport financier
- ainsi que les éléments prévisionnels pour 2026 tels qu'ils viennent de lui être présentés

et donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion au titre de l'exercice 2025.

### 3ème résolution

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit 23 247,13 €, en report à nouveau.

### 4ème résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes par Valérie Rochard, représentant IN EXTENSO AUDIT CENTRE OUEST (anciennement IN EXTENSO CENTRE OUEST), faisant état des dépenses faites par les administrateurs au cours de l'exercice 2025 pour un montant total de 2 429,59 € (dont 2 429,59 € en frais abandonnés), approuve les conventions réglementées telles qu'elles viennent de lui être présentées.

## FIXATION DU MONTANT DE L'ADHÉSION ET DU SEUIL POUR LA QUALITÉ DE MEMBRE BIENFAITEUR

### CONTEXTE

L'Assemblée Générale fixe le montant des cotisations ainsi que le seuil pour la qualité de membre bienfaiteur, conformément aux dispositions de l'article 3 des statuts.

L'Assemblée Générale annuelle réunie en 2025 a pris les décisions suivantes :

- Montant de l'adhésion : libre
- Seuil pour la qualité de membre bienfaiteur : 300 €

Il est proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de reconduire ces dispositions.

### RÉSOLUTION

#### 5ème résolution

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du conseil d'administration et conformément à l'article 3 des statuts, de fixer le montant de la cotisation annuelle des membres et de reconduire les dispositions actuellement en vigueur, à savoir :

- montant libre de l'adhésion
- qualité de membre bienfaiteur pour les personnes faisant un don de 300 € au moins.

## RENOUVELLEMENT PAR TIERS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

### CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts, l'Assemblée Générale est administrée par un Conseil d'Administration dont le nombre de membres est compris entre 15 et 18. Le Conseil d'Administration se renouvelle par tiers tous les ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les administrateurs sont élus pour 3 ans. Par ailleurs, en cas de vacance par démission, le mandat est remis à la désignation de la prochaine assemblée et le mandat du membre élu prend fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat du membre remplacé.

Le Conseil d'Administration est composé de 17 membres, suite à la démission de Stéphanie Melotte de son mandat d'administrateur.

6 membres du conseil d'administration sont en renouvellement et se sont tous portés candidats à leur renouvellement.

1 candidature est soumise à l'assemblée pour pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Ainsi le nombre de membres du conseil d'administration reviendra à 18.

## RÉSOLUTIONS

### 6<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts relatives au renouvellement par tiers du conseil d'administration,

après avoir pris acte du fait que :

- 6 membres du conseil d'administration sont sortants : Ronan Boulesteix, Corinne Devos, Sébastien Gaspari, Martin Mastrotto, Patricia Rondeau et Franck Touboul
- les 6 membres sortant se sont portés candidats au renouvellement de leur mandat, les professions de foi des candidats ayant été publiées sur le site internet

décide de renouveler par tiers le conseil d'administration et d'élire pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale à réunir en 2029 et statuant sur les comptes 2028 :

<b>VOTE POUR LES ADMINISTRATEURS VOTE ÉLECTRONIQUE / BULLETIN SECRET</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>NULS ET BLANCS</b>
Ronan Boulesteix				
Corinne Devos				
Sébastien Gaspari				
Martin Mastrotto				
Patricia Rondeau				
Franck Touboul				

### 7<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts relatives à la nomination d'un administrateur en cas de poste vacant suite à démission, décide de nommer Laurence Ouvrard en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Stéphanie Melotte, administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à réunir en 2028 et statuant sur les comptes 2027.

## POUVOIRS POUR FORMALITÉS

### 8<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Corinne Devos, Présidente, avec faculté de substituer ou de déléguer, à l'effet de procéder aux formalités relatives aux décisions prises par la présente Assemblée Générale.